



# SERAFIN.PH, AVEC FO RÉSISTONS !

## SECTION FO PATERNELLE

### Adresse aux salariés de la Paternelle (Mettray et Richelieu)

Le 15 mars 2018, l'ensemble des salariés a reçu une note d'information annonçant que les chefs de service allaient nous expliquer, lors des prochaines réunions, comment renseigner le tableau des prestations SERAFIN-PH à partir du mois d'avril 2018.

La seule explication fournie a été de nous dire que nous devrions remplir les tableaux SERAFIN-PH qui nous ont été transmis sous forme de tableaux informatiques, avec quelques commentaires assez succincts pour « traduire » certains items.

Chacun a ainsi pu apprécier la façon dont la direction nous renvoie individuellement la responsabilité de la mise en œuvre de cet outil particulier qui pourra permettre au financeur de mettre en place une tarification à l'acte, inadaptée à notre travail, en s'appuyant sur des tableaux que nous devrions remplir nous-mêmes !!! L'objectif est de faire à nouveau de nouvelles économies budgétaires.

**Chaque salarié devrait ainsi participer et accompagner ce recul social et budgétaire !**

**Avec le syndicat FO, nous ne nous laisserons pas faire et nous refusons cette situation imposée. Cela remet en cause le sens de notre travail et les conditions mêmes de son exercice. Nous défendons ainsi en toute indépendance et pied à pied, les intérêts matériels et moraux des salariés.**

**Contrairement à ce qu'a écrit la direction, cet outil ne permettra en rien de rendre compte de la diversité de nos actions. On nous demande juste de préparer les conditions mêmes de la rationalisation future des financements de notre association au compte du CPOM 2020-2024. Vouloir y associer les salariés de cette façon est une méthode que FO dénonce, cette méthode interroge jusqu'à sa moralité !**

**Chacun le sait, et FO l'a régulièrement écrit, dans cette période d'austérité budgétaire la garantie des financements n'existe plus. Rappelons que depuis janvier 2018, le financement par CPOM permet la fin de l'opposabilité de tous nos accords aux financeurs et rajoute à l'instabilité de nos droits.**

Avec ce projet, l'ensemble des salariés se retrouve à devoir remplir sur son temps de travail personnel, donc sans moyens supplémentaires, ce que nous contestons, à savoir une nomenclature **INUTILE**, proche de « **L'IRRATIONNEL** », voire **INCOMPLETE**.

**INUTILE** comme l'intitulé « **2.2.1.4 Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité (p 85 et 86) - gestion de conflit entre un usager et autrui ; - gestion des comportements inadaptés mettant en danger la**

personne » ou l'intitulé « **2.2.1.2 Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui (p81 et 82)** - *Besoins pour les interactions avec autrui (...)* - *Besoins pour les relations particulières avec autrui (...)* ».

Or ces items sont notre quotidien de travail à tous **24H/24H !!**

Dès lors, chacun d'entre nous devrait remplir chaque jour son temps de travail traduit en minutes, soit par exemple pour 7 h de travail=420 minutes. Donc ce qui équivaldrait, si nous comprenons bien pour ces 2 items, à 840 minutes, soit un temps en minute qui ne correspondrait plus à rien puisqu'il deviendrait en cumulé, supérieur à notre temps de travail ! ?

Elles sont même **IRRATIONNELLES**, comme celle intitulée « **2.1.1.2 Soins des infirmiers, des aides-soignants et auxiliaires de puériculture à visée préventive, curatives et palliatives (p 68)** - Ici il s'agit simplement de demander à chaque travailleur social concerné de noter en minutes le temps de distribution des médicaments. *Tout ça pour ça!* D'ailleurs, ce serait quoi le temps nécessaire en minute pour cette réalisation ? : Le temps d'aller chercher les médicaments, d'ouvrir le pilulier, de le refermer, d'aller chercher un verre d'eau, de discuter dans ce moment relationnel important... **DÉLIRANT**, non ?

Ces fiches sont par ailleurs, **INCOMPLETES**, puisqu'elles nient, par exemple, l'activité en temps nécessaire aux instances représentatives du personnel et aux droits syndicaux reconnus pourtant dans la convention collective.

Face à cette situation, la section syndicale FO exige sans délai la suspension de la mise en œuvre de ces fiches au regard du constat que nous faisons et l'ouverture de négociations.

## **ELLE INVITE LES SALARIÉS À SE RÉUNIR EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**LE 08/06/2018 À 15 h 30 EN SALLE POLYVALENTE**

**POUR DISCUTER DE CETTE SITUATION ET  
ORGANISER LA RÉSISTANCE DANS L'UNITÉ**

**NON À SERAFIN-PH**

**OUI À DES MOYENS À HAUTEUR DES BESOINS**

Contact : Catherine BISSON 06.66.44.72.01 / cat.69@hotmail.com